



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CABINET DE LA PREFETE

Service de l'Information  
et des Relations Publiques

✉ Marie-Paule BOUCHAND

☎ 05 49 08 68 17

✉ [marie-paule.bouchand@deux-sevres.pref.gouv.fr](mailto:marie-paule.bouchand@deux-sevres.pref.gouv.fr)

NIORT, le 28 août 2009

## COMMUNIQUE

### Incendie de l'entreprise Prolifer de Niort : bilan des analyses

Comme il a déjà été annoncé, les services de l'Etat ont demandé à l'entreprise Prolifer de Niort de faire réaliser des mesures de la qualité de l'air durant le sinistre qui a touché cette entreprise entre le 15 et le 23 août 2009.

Les mesures effectuées par le laboratoire ITGA de Poitiers, en coordination étroite avec les services de l'Etat, ceux de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération de Niort, ont donné les résultats suivants :

- *les poussières* :

Les mesures effectuées dans l'enceinte de l'usine, et dans un rayon de 100 mètres alentour, ont montré des valeurs comprises entre 60 et 84 microgrammes par m<sup>3</sup>.

Au niveau de l'habitat de proximité, rue du Cormier, ces valeurs sont de l'ordre de 25 à 40 microgrammes par m<sup>3</sup> (µg/m<sup>3</sup>).

Ces chiffres doivent être comparés aux valeurs habituelles constatées à Niort par l'ATMO Poitou-Charentes sur les sites de Jean-Zay et de Jules Ferry soit 20 microgrammes par m<sup>3</sup> en valeurs moyennes et 30 microgrammes par m<sup>3</sup> en valeur de pointe.

L'intervention des pouvoirs publics est normalement prévue dès lors que les seuils suivants sont atteints :

- 80 µg/m<sup>3</sup> : niveau d'information des groupes de populations particulièrement sensibles,
- 125 µg/m<sup>3</sup> : niveau d'adoption de différentes mesures tel par exemple limitation des vitesses des véhicules, du fait de l'exposition des populations à une dégradation de la qualité de l'air.

- les Composés Organiques Volatils (COV), les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques particulières (HAP) et les métaux :

L'expertise des risques sanitaires réalisée par le laboratoire ITGA, en coordination avec les administrations concernées, montre que les valeurs des substances diffusées lors de l'incendie dans l'air ont rapidement évolué en décroissance et que la contamination de l'air n'a pas pu constituer un risque sanitaire pour la santé des habitants de Niort.

Toutefois, des risques faibles liés à ces expositions ont pu affecter ponctuellement la santé de quelques personnes situées dans un rayon de 100 mètres autour de Prolifer, ces risques se traduisant, en terme de santé, par des céphalées, vertiges et nausées.

- la pollution de l'eau :

L'ensemble des interventions a été coordonné et organisé en complémentarité entre les collectivités locales [Ville de Niort, Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) et Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)] et les services de l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et DRIRE). Ces interventions ont eu pour objectif d'éviter toute contamination des ressources en eau d'adduction mobilisées par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Les principales actions ont concerné la vidange du bassin « Cormier » et son curage par la CAN ainsi que la mise en place de structures techniques visant à éviter tout départ d'eaux souillées vers le cours d'eau du Lambon.

Différentes analyses des eaux souillées et des boues ont été réalisées, d'autres ont été effectuées sur les ressources d'adduction d'eau. Ces analyses n'ont montré, à ce jour, aucune contamination liée aux effets de l'incendie.

Les services de l'Etat, aux côtés des collectivités territoriales impliquées continuent de suivre avec attention l'évolution du site de Prolifer, notamment pour prévenir tout éventuel risque de pollution des eaux lié aux opérations de nettoyage et de remise en l'état du site.